

BULLETIN DE SOUTIEN

Merci de compléter ce bulletin et de le retourner par voie postale à :

Mélanie Bercé-Thomas
ESM Bourgogne-Franche-Comté
15 place Grangier - 21000 Dijon

- Accompagné de votre chèque, libellé à l'ordre de l'ESM Bourgogne-Franche-Comté

- Par virement bancaire : Titulaire du compte :
ESM Bourgogne-Franche-Comté
Domiciliation : Crédit Coopératif
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0118 1977 710
BIC : CCOPFRPPXXX

Merci d'indiquer la référence « MECENAT PARTICULIER 2023 » dans votre ordre de virement et de retourner le bulletin correspondant

Dès réception, nous vous transmettrons le reçu fiscal correspondant

Je soussigné(e)

Adresse

Code postal Ville

Adresse électronique

Tél.

fait un don d'un montant de € à l'ESM Bourgogne Franche-Comté

Date :

Signature :

Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi informatique et liberté de 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation sur simple demande écrite à l'ESM. Vos coordonnées ne seront pas communiquées à d'autres organismes ou associations faisant appel à la générosité du public.

DEVENEZ DONATEURS DE L'ESM

SOUTENEZ UNE INSTITUTION CRÉATIVE

ET LA RÉUSSITE DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN





L'ÉCOLE

L'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté, habilitée par le ministère de la Culture, **forme les musiciens professionnels et les professeurs de musique de demain**. L'École prépare au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) et au Diplôme d'État (DE) de professeur de musique

POURQUOI SOUTENIR L'ESM ?

Nous comptons plus que jamais sur votre soutien pour assurer la pérennité de nos actions, encourager la vitalité artistique et **accompagner une nouvelle génération d'artistes**

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple. : vous effectuez un don de 200€. Au titre de l'année du don, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 132 €. Le coût réel de votre don sera de 68 €

A QUOI SERT VOTRE DON ?

Soutenir l'ESM c'est :



Offrir aux étudiants des conditions d'apprentissage optimales et les accompagner dans leurs futures carrières

Soutenir une équipe enseignante composée d'artistes de premier plan, de pédagogues et de chercheurs

Permettre aux jeunes diplômés d'affirmer leurs personnalités artistiques lors de manifestations publiques en Bourgogne Franche-Comté et sur le territoire national

Aider à l'acquisition de nouveaux équipements et instruments de musique indispensables à l'apprentissage de nos étudiants

Contribuer à l'innovation des programmes pédagogiques

Favoriser la recherche et la création

Soutenir les programmes d'échanges internationaux et les coopérations artistiques et pédagogiques



Votre contribution est **essentielle** pour garantir **l'excellence** et **l'attractivité** de nos formations